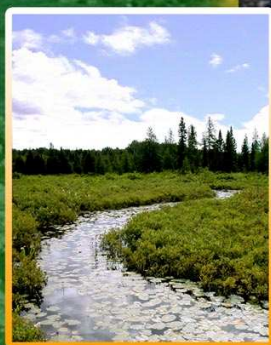


PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

Rapport de la consultation publique sur les enjeux, orientations et objectifs

Avril 2008



CONSEIL DE
BASSIN DE LA
RIVIÈRE RIMOUSKI
TABLE DE CONCERTATION POUR
LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Tableau 1 : Synthèse des questions et des commentaires directement reliés aux objectifs de la consultation publique et obtenus lors des trois soirées d'information et de consultation.

Sujet	Référence
- La protection de la rivière Rimouski dans le cadre d'un développement récréatif et récréotouristique.	Q1
- L'absence de connaissance concernant l'épisode de cyanobactéries au lac à Vaillancourt à l'été 2007.	Q2
- L'importance de la réglementation municipale environnementale et de son application.	Q3
- L'importance de la sensibilisation et de la concertation comme outil de première ligne.	C2
- L'importance de la rivière Rimouski comme zone de fraie pour l'Éperlan.	Q5, Q13
- Aucun élément ne concerne les espèces envahissantes (Dydimo, moules zébrés, etc.). L'importance de sensibiliser les utilisateurs et les gestionnaires à la problématique.	Q6
- La non-conformité des installations septiques.	Q8, C12
- Les problématiques de ponceaux forestiers, en particulier en forêt privée.	D1
- L'importance de soutenir les municipalités et les villégiateurs dans la réalisation d'action prioritaires (règlements, fosses septiques, etc.).	C9
- L'importance de continuer la sensibilisation auprès des villégiateurs.	C9
- L'ajout d'une caractérisation ou d'un suivi des sites de dépôt de neige usées et de leurs impacts sur la rivière Rimouski.	C11
- L'importance de réaliser immédiatement des actions sans attendre l'adoption du plan d'action.	C14
- La mise en place d'un mécanisme de suivi pour garantir l'application des règlements.	Q10
- L'importance de transmettre les règlements auprès des résidents et des villégiateurs et/ou en informer les gens.	C17
- L'importance de sensibiliser également la clientèle primaire.	C22
<p>Priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation, en particulier des villégiateurs et des riverains; - La possibilité d'une réglementation concernant les espèces envahissantes; - Documenter et aplanir les problématiques existantes, dont celle des ponceaux forestiers (en forêt privée). Cibler les activités qui causent le plus d'impacts; - Prioriser la responsabilisation; - S'assurer de mieux définir les règlements reliés à l'eau et de donner les pouvoirs aux bonnes instances. 	

Tableau 2 : Synthèse des commentaires directement reliés aux objectifs de la consultation publique et obtenus par courrier.

Organisme	Résumé
Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski (APSSRR)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans une optique de protection des habitats du saumon, l'APSSRR désire que le CBRR priorise les objectifs qui permettront de préserver ou d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Rimouski. Des problématiques évidentes de pollution ont été soulevées par le CBRR, entre autres, dans les sous-bassins des ruisseaux de la Savane et Levasseur et de la rivière du Bois Brûlé. Ainsi, l'APSSRR est d'avis que la réhabilitation de ces milieux doit faire partie des priorités du plan d'action du plan directeur de l'eau. À cet effet, l'APSSRR tient à souligner sa satisfaction face aux actions déjà entreprises par le CBRR et ses partenaires tel que celles qui seront réalisées dans les sous-bassins Levasseur et Savane en concertation avec la Fédération de l'UPA et ses membres. Question que les efforts réalisés en amont ne soient pas inhibés par des actions réalisées en aval, nous espérons que ce projet rassemblera l'ensemble des acteurs qui oeuvrent à l'échelle de ces deux territoires afin qu'ils se concertent sur les actions à entreprendre.
Association de protection environnementale du lac à l'Anguille (APELA)	<ul style="list-style-type: none"> - L'APELA déposera un mémoire lors de la prochaine consultation publique sur le plan d'action.

Verbatim de la séance du 6 février 2008 tenue à Saint-Valérien (salle communautaire)

Nombre de personnes : 23 signatures du livre d'or, mais 24 personnes comptées (sur ce nombre, sept administrateurs et deux personnes de la permanence).

- Mot de bienvenue et animation de la rencontre par M. Anselme Gagné, président.
- Présentation du portrait diagnostic et des enjeux, orientations et objectifs par M. Sébastien Ross.

Questions soulevées durant la présentation de M. Ross :

Question : Échantillonnage de l'eau pour la rivière du Bic?

Réponse : Il y a actuellement un suivi mensuel réalisé par le personnel du Parc du Bic.

Question : Est-ce le cas que la coloration jaune d'une rivière est mauvais signe?

Réponse : La coloration de l'eau peut avoir des causes naturelles ou humaines. La rivière Rimouski est naturellement colorée.

Périodes de questions et de commentaires

M. (...)

(Q1) Question : Qu'est-ce qui arrive avec le projet du Corridor? Si on amène les gens près de la rivière, n'y a-t-il pas des risques d'ajouter des problèmes de pollution?

Réponse : Le Conseil de bassin dans ce dossier, et par sa raison d'être, avait un mandat de concertation, pour que le processus se fasse en harmonie entre les différentes idées de développement et de protection du milieu hydrique. Pour l'instant, le dossier est en plan. Toutefois, on mentionne que certains projets issus de cette concertation sont en cours, tel le Sentier national.

M. (...)

(C1) Commentaire : (Sujet : Corridor de la rivière Rimouski) M. (...) manifeste son inquiétude face au développement «sauvage», la gestion des déchets et la dimension des sentiers qui pourraient être aménagés en bordure de la rivière.

Réponse : M. Ross mentionne que des aménagements tel que prévus par le Sentier national devraient permettre une gestion efficace des déchets.

M. (...)

(Q2) Question : « Cet été, après une forte pluie, le lac est devenu vert, pourquoi? Ma fosse septique est correcte et je suis le seul résident du lac. J'ai téléphoné à l'*Environnement*, mais je ne sais toujours rien. » Il mentionne que des gens ont constaté le même phénomène dans les (...) et (...), des lacs situés non loin du lac (...).

Réponse : Le CBRR est allé visiter les lieux. À moins de facteurs jusque-là inconnus, il se peut, lorsque toutes les conditions sont rassemblées, qu'un épisode (explosion) d'algues bleu-vert survienne de façon naturelle, occasionnée par le réchauffement d'un lac et que cela soit combiné à la présence de phosphore. Toutefois, des facteurs tels que les installations septiques inadéquates, des travaux forestiers ou autres activités humaines interviennent dans le processus d'éclosion. Une réelle caractérisation de l'environnement du lac ... est à considérer avant d'avancer une hypothèse concernant l'épisode qui a eu lieu à l'été 2007.

(Q3) Question Est-ce que la réglementation municipale environnementale existe et si elle est appliquée. On souligne alors que c'est bien beau de sensibiliser les gens, mais que la réglementation règle bien des problèmes.

Réponse : Il peut arriver que les inspecteurs municipaux n'appliquent pas la réglementation. Cependant, ils doivent le faire.

M. (...)

(C2) Commentaire : Pour lui, on doit commencer par sensibiliser les gens et les groupes concernés. C'est en créant des partenariats et non la confrontation qu'on va améliorer la situation.

M. (...)

(C3) Commentaire : M. (...) intervient dans le même sens que M. (...) en donnant l'exemple d'un projet de bandes riveraines en milieu agricole qui se réalisera sous peu qui est issu d'un partenariat entre le Conseil de bassin et la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

M. (...)

(Q4) Question : M. (...) aimerait en savoir plus sur la protection des bandes riveraines, la profondeur maximum des lacs et la datation des plantes.

Réponse : M. Ross l'informe que le CBRR a de la documentation et qu'il peut communiquer avec nous pour en obtenir.

(Q5) Question : Est-ce que la rivière Rimouski est une zone de fraie pour l'éperlan?

Réponse : Une étude récente identifiait la rivière Rimouski parmi les rivières à fort potentiel. Ce potentiel reste à confirmer.

M. (...)

(Q6) Question : Qu'advient-il de la moule zébrée dans le bassin?

Réponse : Actuellement, les risques d'introduction se situent au niveau de grands lacs de pêche à Touladi et non des rivières. Par contre, une autre espèce aquatique envahissante a été inventoriée dans la Matapédia, l'algue Dydimio qui pourrait éventuellement envahir nos rivières. Pour freiner le problème, il est nécessaire de sensibiliser les usagers afin qu'ils nettoient leurs équipements.

(Q7) Question : Existe-t-il une réglementation à cet effet?

Réponse : Non.

M. (...)

(C4) Commentaire : M. (...) informe les participants qu'une municipalité est poursuivie par un propriétaire de location d'embarcation qui s'appuie sur le fait que le règlement que la municipalité a voté est illégal, puisqu'il n'y a pas de loi qui oblige les propriétaires d'embarcation à nettoyer leurs équipements. M. (...) mentionne qu'ils attendent de voir s'il y aura jurisprudence.

Divers intervenants

(C5) Commentaire : Concernant les espèces envahissantes, pour le moment, seule la sensibilisation est possible afin de prévenir leur introduction. Changer la loi est un long processus. Et il faut du personnel pour l'appliquer. On n'écarte pas l'idée de sensibiliser les gestionnaires de réserve ou de rivière à saumon (MDDEP travaille déjà avec ces derniers intervenants) afin qu'ils interviennent auprès de leurs usagers pour leur faire voir les risques d'une pratique inadéquate.

M. (...)

(Q8) Question : Qu'est-ce qui arrive avec les installations septiques non conformes?

Réponse : Il existe un règlement du MDDEP qui est sous la juridiction municipale. On peut communiquer avec l'inspecteur municipal pour intervenir si l'on veut porter plainte.

(D1) Discussion :

(Problématique des ponceaux sur lots boisés) M. (...) a des craintes vis-à-vis les amendes. M. (...) de l'Agence informe qu'il existe une aide pour l'aménagement de pont forestier. M. Sébastien Ross explique que l'aménagement d'un pont communautaire a déjà été proposé. M. (...) souligne que l'on doit avoir une entente très claire, car cela peut amener des conflits. M. (...), informe qu'ils ont déposé un projet *Volet II* l'an passé afin de régler une partie de la problématique, mais qu'il a été refusé. Ils vont réessayer cette année.

M. (...) ajoute qu'il a confiance en la formation de comités de lac pour régler des problèmes.

Il est question de dépôts de plainte. Des craintes de représailles possibles sont formulées. M. (...) assure que les plaintes demeurent confidentielles. Une personne souligne que favoriser les échanges peut avoir plus d'impact.

M. (...) souligne que même si on a de bonnes installations septiques, le printemps favorise les écoulements, en raison du niveau du lac qui monte.

M. Sébastien Ross parle d'un projet de fausse septique commune vidée une fois par année dans les cas problématiques, comme ça pourrait être le cas au Lac à Linda.

Monsieur Anselme Gagné reprend la parole pour demander aux gens dans la salle quels points le CBRR devrait prioriser pour la prochaine étape, le plan d'action?

1. «Pousser» sur la sensibilisation.
2. Sensibiliser les villégiateurs

- 3. Évaluer les problématiques existantes pour les aplanir**
- 4. Faire en sorte de pousser pour qu'une réglementation portant sur le contrôle de transmission des espèces aquatiques envahissantes soit mise en place.**
- 5. On a intérêt à regrouper les expertises locales pour qu'ils travaillent de concert à un projet commun.**
- 6. Les problématiques tels que les ponceaux en territoire forestier privé doivent être identifier et faire l'objet de projets**
- 7. Miser sur la qualité de son eau pour vendre la région - C'est important**

M. Anselme Gagné termine en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions de qualité.

Fin de la rencontre vers 9h30.

Verbatim de la séance du 20 février 2008 tenue à Rimouski (salle du conseil de l'hôtel de ville)

Nombre de personnes : 40 signatures du livre d'or, sur ce nombre 9 administrateurs et quatre personnes de la permanence.

- Mot de bienvenue et animation de la rencontre par M. Anselme Gagné, président.
- Présentation du portrait diagnostic et des enjeux, orientations et objectifs par M. Sébastien Ross.

Commentaires formulés durant la présentation de M. Ross :

M. (...)

(C6) Commentaire : Mise en doute d'un objectif qui est de s'assurer de l'efficacité des bandes riveraines dans les zones de pression anthropique.

Souhait: Prendre pour exemple Ste-Agathe-des-Monts, pour leur façon d'appliquer les règlements municipaux.

Réponse : MM Gagné et Ross invitent l'intervenant à prendre connaissance de la suite de la présentation sur les enjeux et à participer à la période de discussion.

Périodes de questions et de commentaires

M. (...)

(Q9) Question : Pourriez-vous nous présenter ce que vous avez fait depuis que vous existez. Qu'est-ce que vous avez fait qui peut faire en sorte d'apporter une contribution à la poursuite des objectifs?

Réponse : M. Ross explique les grandes lignes du projet de fidélisation de la protection des milieux humides qui est un projet à long terme. Il présente également le projet de caractérisation des lacs, etc. M. Gagné ajoute qu'un des bons coups du Conseil de bassin a été de travailler activement avec le MDDED pour inclure l'ancien site d'enfouissement sanitaire à la surveillance du comité au même titre que le lieu d'enfouissement technique.

Mme (...)

(C7) Commentaire : Mme (...) souhaiterait un arrimage entre les travaux des deux organismes, en ce qui concerne un aspect de l'enjeu C (objectif général) : Améliorer nos connaissances quant à la présence des espèces désignées menacées ou vulnérables et sur la diversité faunique et floristique.

Actuellement, la (...) travaille avec l'(...) sur un projet de ce type, population de canards, huards, dont certains vont séjourner dans certains lacs du territoire du bassin versant.

Réponse : M. Ross explique que cet arrimage est étroitement lié à la mise en œuvre du PDE.

M. Gagné informe Mme (...) et le public de la volonté gouvernementale de regrouper les organismes du littoral et les organismes de bassin versant en une entité appelé COGE.

M. (...)

(C8) Commentaire : Les Enjeux A et C doivent être des objectifs à court terme.

M. (...) informe qu'à Saint-Narcisse un nouveau règlement municipal porte sur la mise en application au hasard du règlement municipal sur les puisards.

(C9) Commentaire : M. (...) souhaite que le Conseil de bassin soutienne la municipalité au même titre que les propriétaires de lac (projet de lac en villégiature), afin que ces actions se fassent dans les endroits jugés prioritaires, c'est-à-dire dans les secteurs où il y a problème de fosse septique. La sensibilisation et l'appui (ex. soutien technique, financier) réalisés auprès des riverains doivent également se poursuivre auprès des municipalités.

Réponse : M. Ross informe que les résultats de la caractérisation des lacs ont été communiqués à toutes les municipalités et que le CBRR a commencé un travail de sensibilisation auprès des inspecteurs municipaux.

M. (...)

(C10) Commentaire : Par rapport au plan d'action, on ne doit pas attendre la fin de l'élaboration du plan d'action pour agir. Au pire, on réajuste les actions par la suite. Les actions locales ont un effet d'entraînement.

Un exemple d'action c'est l'imposition des toilettes à 6 litres qui contribuent à la diminution de l'ordre de 25% de l'ensemble des impacts occasionnés par la chasse d'eau : des chiffres obtenus, dit-il, par le « Comité de Plomberie du Canada » (note de Nathalie Charest – Comité consultatif canadien de la plomberie/Comité canadien de réglementation de la plomberie (CCRP)-Santé Canada).

M. (...)

(C11) Commentaire : Ajouter l'évaluation des impacts des dépôts à neige sur la qualité de l'eau. (Enjeu A)

M. (...)

(C12) Commentaire : M. (...) soutient qu'un faible pourcentage de chalets ont des installations septiques correctes. Il faut faire quelque chose.

Réponse : M. Ross informe que le CBRR fait de la concertation auprès des municipalités à ce sujet.

M. (...)

(C13) Commentaire : M. (...) ajoute que tous les inspecteurs ont été rencontrés pour les informer sur l'application des règlements et la reconnaissance des problématiques. Il informe que les gens qui constatent des infractions doivent porter plainte auprès des inspecteurs municipaux. Si les inspecteurs ne bougent pas, il faut alors communiquer directement avec le MDDEP.

Réponse : M. Ross convient que rendre les fosses septiques conformes est l'un des défis du PDE.

Mme. (...)

(C14) Commentaire : Mme (...) dit comprendre que le Conseil de bassin est une coalition d'intérêt divergeant.

Il faut des enjeux à court terme, car la finalité du PDE est autour de 2010. Début immédiat des travaux du plan d'action tout de suite ou avant la finalité des travaux.

(Q10) Question : Comment on assure un mécanisme de suivi pour garantir que les municipalités appliquent les règlements?

Réponse : M. Gagné explique que le CBRR ne peut pas bouger tant que le PDE n'est pas accepté.

(Q11) Question : Dans les enjeux, il y a beaucoup d'objectifs, comment on va chercher les argents pour les réaliser?

Réponse : Après entente avec les différents groupes concernés, ce sont ces mêmes groupes qui vont reprendre les actions.

Mme (...)

(Q12) Question : Pourquoi on a retiré l'enjeu récréotouristique de la liste

Réponse : M. Ross l'informe que ce point est actuellement discuté par un groupe de travail qui se penche sur les orientations et objectifs reliés spécifiquement à ce point. Le tout sera soumis à la population lors de la prochaine consultation.

M. (...)

(C15) Commentaire : Il se dit agréablement surpris par le souci de bien présenter les enjeux (choix des verbes d'action).

Pollution diffuse agricole. La pratique culturelle est à repenser. Le choix du terme « s'assurer » indique clairement l'intention de ne plus rien laisser passer.

Réponse : M. Ross indique que le portrait-diagnostic a fait l'objet d'un travail très important du comité PDE. Le choix des verbes d'action était essentiel.

(Q13) Question : Qu'elle est la démarche proposée en ce qui a trait la fraie de l'éperlan arc-en-ciel, pour la rivière Rimouski

Réponse : M. Ross explique à M. (...) qu'à la suite d'une étude de la FAPAQ, on constate un fort potentiel pour la Rimouski. Des études récentes ont confirmé la présence d'une zone de rétention à proximité de l'embouchure, mais l'étude n'est pas complète. On se pose des questions p/r à la turbidité, on est à l'étape des hypothèses.

M. (...)

(C16) Commentaire : Des démarches ont été entreprises en ce qui concerne la rivière Trois-Pistoles, qui a un très bon potentiel, mais personne ne veut investir. On a besoin de bailleur de fonds parce le suivi doit se faire sur plusieurs années.

Réponse : M. Ross ajoute que sur la rivière Rimouski, un projet sur l'éperlan nécessiterait une protection qui pourrait être conflictuelle avec d'autres usages de la rivière Rimouski.

M. (...)

(C17) Commentaire : Suggestion aux municipalités de profiter de l'envoi des comptes de taxes pour faire parvenir les normes de protection des fosses septiques, etc. On manque d'information, soutient-il. Même si l'on se fait dire que nul n'est supposé ignorer la loi, on aimerait être plus informé.

M. (...)

(C18) Commentaire : M. (...) soulève qu'il ne voit pas pourquoi l'intervenant précédent manque d'information, puisqu'il existe beaucoup d'information à ce sujet.

(C19) Commentaire : M. (...) se dit en désaccord avec l'approche suggérée par M. (...), en ce qui concerne le dépôt de plaintes pour faire bouger les autorités municipales, car « on risque d'attendre longtemps » Selon M. (...), il faut que dans les enjeux, les orientations et les objectifs, le CBRR presse les municipalités à bouger, car c'est à elles de faire « la job ».

M. Anselme Gagné termine en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions de qualité.

Fin de la rencontre vers 9h00.

Verbatim de la séance du 27 février 2008 tenue à Saint-Narcisse-de-Rimouski (salle communautaire)

Nombre de personnes : 19 signatures au livre d'or (sur ce nombre, 3 administrateurs et 3 personnes de la permanence).

- Mot de bienvenue et animation de la rencontre par M. Anselme Gagné, président.
- Présentation du portrait diagnostic et des enjeux, orientations et objectifs par M. Sébastien Ross.

Périodes de questions et de commentaires

Mme (...)

(Q14) Question : À propos des activités récréatives : sentier pédestre qui se rend jusqu'aux Portes de l'Enfer? Projets en cours?

Réponse : MM Ross et Mme (...) informe sur l'état des démarches du Sentier national.

M. (...)

(Q15) Question : Quelles activités ont le plus d'impacts sur le milieu hydrique ? (forestier, agricole, etc.)

Réponse : M. Ross explique qu'il est difficile de répondre. C'est toujours un mélange de ces activités. Cela dépend des portions de territoire. Mais de façon générale, toutes les activités humaines présentent des impacts. À ce titre, M. Ross insiste sur l'efficacité de la sensibilisation. M. Anselme Gagné explique le processus de concertation du CBRR.

M. (...)

(Q16) Question : Parmi les producteurs forestiers, certains sont sous aménagement d'autres non, de quelle façon le CBRR compte-t-il sensibiliser l'ensemble de ces producteurs? Il s'inquiète des producteurs qui ne sont pas sous aménagement.

Réponse : M. Ross explique qu'il y a des organismes du milieu qui répondent aux objectifs spécifiques. Contrats de bassin signés avec des groupes comme la SERN, les OGC. Il y aura une façon de sensibiliser les producteurs qui ne sont pas sous aménagement. M. Gagné parle de la certification FSC.

(C20) Commentaire : M. (...) suggère le syndicat des producteurs forestiers.

M. (...)

(Q17) Question : M. (...) veut savoir comment on se compare aux autres bassins versant du Québec.

Réponse : M. Ross relate que l'eau du bassin versant de la rivière Rimouski est, en général, de bonne qualité p/r à d'autres bassins, car le territoire est majoritairement forestier. On constate par contre que des zones « humanisées » présentant des problématiques.

M. (...)

(C21) Commentaire : M. (...) félicite le CBRR pour son travail, se dit même fier.

(Q18) Question : M. (...) se questionne sur le choix de la clientèle scolaire, pourquoi les secondaires 1 et 2?

Réponse : M. Ross explique qu'il y a déjà un projet dédié à cette clientèle. Il ajoute également que cette clientèle semble un bon choix, car elle est plus près des notions de base.

(C22) Commentaire : M. (...) ajoute qu'il serait important que les jeunes du primaire soient aussi ciblés.

M. (...)

(Q19) Question : M. (...) aimerait créer une association pour son lac et il cherche des conseils.

Réponse : M. Ross explique le projet Lac en villégiature et le met en contact avec M. Maxime Gendron, responsable du dossier au CBRR, afin d'obtenir de plus amples informations.

M. (...)

(Q20) Question : Y a-t-il moyen d'avoir de l'aide du gouvernement pour les lacs?

Réponse : M. Ross répond qu'il est prévu par le *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert : prévenir, protéger et restaurer* du gouvernement québécois de fournir quelques plans d'arbres. Les demandes sont faites pour obtenir des plans plus appropriés et adéquats pour les bandes riveraines.

Monsieur Anselme Gagné reprend la parole pour demander aux gens dans la salle quels points le CBRR devrait prioriser pour la prochaine étape, le plan d'action

- 1. Travailler sur l'activité qui cause le plus d'impacts sur l'eau.**
- 2. Travailler sur la responsabilisation de chacun**
- 3. Mieux définir les règlements reliés à l'eau et donner les pouvoirs aux bonnes instances.**

Ex. : Le Seadoo est considéré au même titre qu'une chaloupe, par conséquent cette problématique est liée à une gestion fédérale.

M. Ross cite l'exemple du projet sur la Zec Casault (code d'éthique (concertation)).

M. (...)

(C23) Commentaire : M. (...) s'inquiète de certains utilisateurs de vtt/quad qui s'approprient le territoire.

M. Anselme Gagné termine en remerciant les participants pour leur présence et leurs interventions de qualité.

Fin de la rencontre à 9h25.